



Rapport moral et d'activité du 01.04.18 au 31.03.2019

Synthèse rapport moral et d'activité
France Bois Forêt

18^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 26 septembre 2019

CAP 120 - Siège de France Bois Forêt - PARIS

Rapport moral et d'activité du 01.04.18 au 31.03.2019

18^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 26 SEPTEMBRE 2019 AU CAP 120, PARIS

Rapport moral et faits marquants 2018 – 2019

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire lecture du Rapport moral et d'activités de notre Interprofession nationale pour la période 01.04.2018 au 31.03.2019.

Nous allons « revivre » une année qui a été riche en émotion, en actions et en évènements durant douze mois qui ont été particulièrement rythmés à vous d'en juger ...

Avant toute chose, il me paraît important de remercier toutes celles et tous ceux qui ont consacré du temps dans l'intérêt général et au service de notre filière forêt-bois en particulier.

Il m'est apparu naturel - en votre nom - d'évoquer et de rappeler le travail du Président Bruno de Monclin au sein du CIBE et de France Bois Forêt en faveur du bois énergie et de sa bien triste disparition, nous souhaitons à Mathieu Fleury son successeur de poursuivre le travail de Bruno.

Nous rappellerons les personnalités qui ont également eux aussi contribué au travail collectif durant cette période et qui exercent d'autres fonctions aujourd'hui, nous citerons en particulier mon prédécesseur à FBF : Cyril Le Picard qui présidait aussi l'UCFF ; mais aussi le directeur général de l'Office national des forêts Christian Dubreuil, les Présidents Pierre Gautron du LCB, Dominique Lemaitre pour le SEILA, et Marc Antoine de Seze pour PEFC ; Georges Henry Florentin plus récemment parti en retraite du FCBA mais toujours actif dans la course aux jeux Olympiques...

C'est aussi une occasion de souhaiter la bienvenue à celle et ceux qui leur ont succédé – je commencerai par Madame Christine de Neuville pour PEFC, le nouveau Directeur Général par intérim de l'ONF, M. Jean-Marie AURAND et la désignation comme suppléant de M. Patrick Falcone ;

Pour le SEILA le nouveau Président M. Nicolas Derouault et son titulaire M. Claude Vanden Abeele,

Pour le LCB son nouveau Président M. Jean Louis Camici, Frédéric Naudet pour l'UNEP section reboiseur et M. Richard Hébras dans une présidence alternée du Gie Semences et M. Christophe Matthieu le nouveau DG du FCBA.

Merci à M. Bruno Lafon Président de la section spécialisée Pin maritime pour son implication personnelle et sa volonté sans faille d'expliquer l'intérêt collectif de la CVO en Nouvelle Aquitaine et à fortiori sur l'ensemble du territoire. Nous noterons le renouvellement de sa présidence au comité directeurs de ladite section en juin dernier.

On notera un nouveau venu par décision du Conseil d'administration le 07.02.2019 au titre de membre Partenaire : AFCOBOIS - SYNDICAT DE LA CONSTRUCTION BOIS représenté par son Président M. Frédéric Carteret qui devient la 23^{ème} Organisation professionnelle membre de FBF et la présence régulière aux commissions de M. Loic de Saint Quentin le Secrétaire général.

De bienvenue aux remerciements appuyés il n'y a qu'une branche...si j'ose dire pour le travail accompli : un grand merci à tous nos Présidents - animateurs des Comités de développement, groupes de travail, comités de pilotage pour leur participation sans faille.

Comités techniques FBF

Instance	2018 - 2021
Comité de contrôle (Trésorier)	Dominique JARLIER
Comité de développement en R&D	Antoine d'AMECOURT
Comité de développement de communication	Pierre GAUTRON
SSPM - Comité directeur	Bruno LAFON
Observatoire économique & VEM	Pierre PIVETEAU
Groupe de travail GT Statuts et Règlement intérieur	Claude VANDEN ABEELE
Groupe de travail Carbone	Michel DRUILHE
GT "Récolte du bois & Gestion durable"	Bertrand SERVOIS
GT Plan filière FUILLUS	Philippe Siat et Antoine d'Amécourt
GT Bois Energie	Michel DRUILHE & co-animateur Hugues DE CHERISEY
GT Accord interprofessionnel 2020 - 2022 / 1 ^{er} et 2 ^{ème} Collèges	Michel DRUILHE
GT Sécheresse	Frédéric NAUDET

Je tiens à remercier les conseils et la vigilance de Monsieur Francis Amand, notre Contrôleur général d'Etat du CGEI toujours présent pour France Bois Forêt.

Ainsi que nos commissaires aux comptes et du directeur de mission qui durant toute l'année contribuent à l'optimisation des procédures et assurent leur mission au service des membres du Conseil d'administration.

Je salue l'équipe du siège pour son travail et sa disponibilité aux contributeurs et bien entendu à nos membres.

Bien des chantiers ont commencé lors des précédentes mandatures depuis DECEMBRE 2004, de nombreux sujets ont trouvé leur aboutissement, d'autres n'attendent pas et il nous faut prendre le grumier en marche pour tenter de les résoudre :

- Notre campagne de communication « Pour moi, C'est le Bois ». Il faut analyser les premiers résultats avant de l'amplifier ; au-delà du grand public, cette signature doit être vivante pour tous les utilisateurs du bois. Elle a deux objectifs majeurs : faire aimer le bois et faire consommer du bois grâce au développement de ses USAGES.

- Jeux Olympiques 2024 : Faire du bois français le matériau d'excellence et de manière générale redoubler d'inventivité et faire preuve d'innovation pour de nouveaux usages du bois qui seront visibles dans le monde entier ;

- Les feuillus et le chêne en particulier : Les partis en présence ont pris conscience que la situation devient intenable. Nous participerons activement au Plan feuillus et à toute autre initiative pour que rapidement des solutions soient mises en œuvre, l'Interprofession peut et doit y contribuer.

- Dynamiser la sylviculture, encourager le reboisement, valoriser le concept d'une forêt de production, la multi fonctionnalité de la forêt et surtout le faire partager, convaincre nos concitoyens des effets positifs de la récolte de bois dans les zones périurbaines ;

- Les 13 interprofessions régionales membres du réseau FBR, sont les partenaires de nos actions et l'effet démultipliateur de nos choix partagés.

- Améliorer la collecte de la CVO en montrant son utilité à l'ensemble des membres de la filière. Les demandes de financement doivent être parfaitement argumentées, des points d'étapes éventuels et une analyse des résultats fournis. Les retours d'expérience doivent être systématisés et les résultats obtenus, portés à la connaissance de tous.

Une année riche en sujets et en mutation voici donc les principaux thèmes et faits marquant que je développerai :

1. **Mandature Cyril Le Picard juin 2015 à juin 2018**
2. **Des nouveaux Statuts et un Règlement intérieur concomitamment adapté**
3. **Nouvel accord interprofessionnel 2020 à 2022**
4. **L'oxymore : « volontaire et « obligatoire » devient une « Contribution Interprofessionnelle Obligatoire »**
5. **Contribution Interprofessionnelle Obligatoire**
6. **Les Programmes financés par la CVO quelles suites ... ?**
7. **L'urgence du Plan Feuillu**
8. **Le label UE**
9. **Comité stratégique de filière CSF bois signature du nouvel accord quatre ministères et une filière forêt-bois**
10. **Veille économique mutualisée dite VEM la fin d'un long parcours et le début d'une nouvelle aventure...**
11. **France bois 2024, la filière Forêt-Bois déjà dans les *starting blocks* des Jeux Olympiques**
12. **Accélérateurs BPI, une coopération MAA, CODIFAB, BPI France et France Bois Forêt**
13. **Une stratégie de communication aux effets de leviers sur les EMBALLAGES BOIS et LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION**
14. **Les Journées internationales des forêts, un rendez-vous avec les jeunes générations.**
15. **Divers sujets importants**
16. **CONCLUSION**

→ 1 **Mandature Cyril Le Picard juin 2015 à juin 2018 :**

Fin d'une mandature et début d'une autre, le Président Cyril Le Picard issu du 1^{er} Collège a exercé ses fonctions de juin 2015 jusqu'au 14.06.2018. Le passage de témoin est donc intervenu après trois mois et demi de l'exercice comptable présenté ce jour, puis une élection statutaire a eu lieu le 14.06.2018 et a permis l'alternance démocratique en faveur du 2^{ème} Collège.

→ 2 **Des nouveaux Statuts et un Règlement intérieur concomitamment adapté :**

Des Statuts réécrits et actualisés par un groupe de Travail qui a eu la délicate mission de proposer un texte rafraîchi et plus adapté à notre mode d'action.

Dans la même logique, la réécriture de notre Règlement intérieur a été effectué sous la houlette de Claude Vanden Abeele, qui signalons le, est le plus ancien Administrateur de FBF et toujours « volontaire » pour cette tâche délicate des modifications statutaires...

Pour mémoire, le Conseil d'administration a adopté le 14.06.2018 le principe d'une actualisation des Statuts de FBF et de son Règlement intérieur qui dataient du 06 janvier 2016.

Lors des séances du 08.01.2019, 23.11.2018, 22.10.2018, 26.07.2018, puis des modifications notées en Bureau sur les modalités de « convocation en urgence du CA » ; force est de constater que le travail du GT Statuts est achevé maintenant et à l'unanimité les membres du Conseil d'administration valident les deux textes.

Adoption des nouveaux Statuts de FBF et du Règlement intérieur intégrant les modifications émises au Bureau du 06.02.2019.

Notons, l'Assemblée générale extraordinaire AGE a eu lieu le 18 avril 2019.

→ 3 **Nouvel accord interprofessionnel 2020 à 2022 :**

La Rédaction d'un nouvel accord interprofessionnel est toujours l'occasion de mobiliser les membres actifs et à veiller à la précision du texte, assurer la prise en compte des périmètres applicables, mais surtout mobiliser tous les opérateurs depuis maintenant 15 ans ...

4 L'oxymore : « volontaire et obligatoire » devient la « Contribution Interprofessionnelle Obligatoire »

Cet oxymore originel fut la source de nombreuses moqueries, remarques en tout genre, suspicion sur la réalité juridique de ce vocable étrange sorti d'une logique administrative et mis en pâture légitime par des contributeurs abasourdis...

Mais en prenant le temps d'expliquer, la logique prend le dessus... et les interlocuteurs passent aux sujets déclaratifs qui les concernent.

FBF témoigne que cette expression « volontaire - obligatoire » a le don d'agacer les interlocuteurs et constitue une moquerie qui n'a jamais cessée depuis 2005 !

Le changement direct de « CVO » en « *CIO pourrait laisser penser qu'il s'agit d'une nouvelle « taxe » ...* »

En conséquence de quoi, les membres du Conseil considèrent qu'il est prudent de conserver l'acronyme « CVO » mais de commencer à introduire la notion de « Contribution Interprofessionnelle Obligatoire » dans les communications vers les contributeurs en particulier.

Cette introduction progressive de l'expression « INTERPROFESSIONNELLE » fera son œuvre avec le temps...

On notera qu'une consultation sur le site FBF sera lancée préparant ainsi les contributeurs au changement.

Les documents de la collecte CVO 2019 seront concernés par cette première étape.

On notera bien que le calendrier de la signature du prochain Accord interprofessionnel doit intervenir au plus tard en juin 2019. Afin de transmettre toutes les informations à l'Administration selon les circulaires de 2019 et 2007 et espérer une extension en janvier 2020.

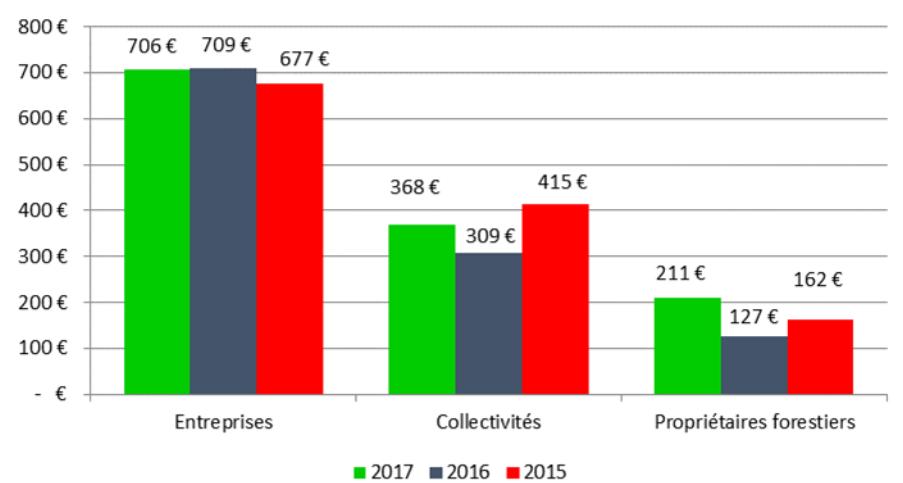
Maintenant le sigle « CVO » demeure, et la Contribution devient « Interprofessionnelle » et « Obligatoire » par arrêté interministériel et tout devient naturellement compréhensible par tous.

5 Contribution Interprofessionnelle Obligatoire

Je vous invite à prendre connaissance dans le chapitre suivant du présent Rapport la typologie de nos contributeurs pour les différentes familles concernées.

L'analyse fine des contributeurs permet de mieux adapter les actions et mieux comprendre l'économie de notre filière.

CVO moyennes par familles



Conformément au texte de l'Accord, nous avons diligenté des contrôles documentaires aléatoires afin de vérifier plusieurs paramètres.

Voici en quelques lignes un focus sur ces contrôles documentaires diligentés
QUELQUES INTERROGATIONS « PÉLE MÊLE » DE CONTRIBUTEURS :

- « Qu'a-t-on en retour de la contribution payée ? »
- « Je ne connais pas le site internet ? »
- « Pourquoi moi, suis-je contrôlé ? »
- « Je veux comprendre les bases d'assiette de la CVO ? »
- « Je ne connais pas les actions de FRANCE BOIS FORET ? »
- « Des confrères m'ont dit que la CVO n'est jamais contrôlée ? On déclare ce que l'on veut ! »
- « Je n'ai aucun support informatique, je récapitule toute mes ventes de façon manuelle »

Nos observations furent les suivantes :

- ✓ Les contacts entre l'équipe du siège de FBF et les contributeurs sont cordiaux et permettent d'avoir le « langage » comptable adapté aux interrogations et réponses attendues par les entreprises.
- ✓ Pour les propriétaires forestiers, FBF s'adapte à leur organisation administrative (cas de suivi manuel de la CVO).
- ✓ L'impact des actions financées par FRANCE BOIS FORET pour l'ensemble de la filière a des difficultés à trouver « échos », par manque de disponibilité des chefs d'entreprises à prendre le temps de bien s'informer.

LA RELATION AVEC LES CONTRIBUTEURS

S'agissant d'une première action à grande échelle de contrôles d'assiette de la CVO depuis la création de FRANCE BOIS FORET, cette démarche, prend en compte :

- ✓ Une écoute et réponse rapide aux questions que peuvent se poser les contributeurs (dont pour les entreprises, l'analyse du chiffre d'affaires ou des achats soumis à l'assiette CVO) ;
- ✓ Une information sur le site internet FBF/les actions/Lettre B, déclaration..., mais également d'échanges, de recommandations, de restitution des travaux (par courriels) ;
- ✓ Avec pour but d'améliorer la connaissance et la notoriété de FRANCE BOIS FORET.
- ✓ Les échanges avec les contributeurs s'effectuent de manière totalement transparente entre la Direction et le service Gestion et Contrôle CVO de FRANCE BOIS FORET.
- ✓ L'ensemble des courriels sont rédigés, contrôlés et adressés par le responsable de la CVO.

Ces contrôles ont permis de rembourser des erreurs de déclaration à hauteur de 125 k euros et de régulariser également des omissions d'assiettes.

Ces contrôles permettent des contacts privilégiés avec les contributeurs et un temps pour les informer des supports disponibles d'information tels que le site de FBF, le magazine trimestriel la Lettre B version papier numérique.

Certains contributeurs considèrent que les relances sont parfois trop « menaçantes », sachez que FBF respecte la procédure décrite dans l'Accord interprofessionnel et ses étapes ont été validées par la DGCCRF entre autres.

Mais nous sommes bien loin des termes légaux utilisés par la Taxe affectée du Codifab dont vous trouverez ci-après un extrait d'une lettre récente de mise en demeure...

Nous constatons que vous n'êtes pas à jour de votre déclaration et paiement sur la période **du 1^{er} trimestre 2019**.

Par la présente, nous vous mettons en demeure de bien vouloir régulariser la situation de votre entreprise à l'égard de la taxe fiscale ameublement et bois due au CODIFAB, afin de vous conformer aux dispositions de l'article 71 modifié de la loi de finances rectificative n°2003-1312.

A défaut de régularisation dans un délai de trente jours à compter de la réception de cette mise en demeure, nous procèderons à une **taxation d'office**. A cette fin, nous pourrons fixer la base d'imposition notamment par référence au chiffre d'affaires réalisé par une ou plusieurs entreprises de taille comparable à la vôtre. **Les droits notifiés seront assortis d'une majoration de 40 %.**

Voir le courrier complet en Annexe du rapport.

Il n'y a pas de comparaison possible entre nos courriers et cet exemple de TA ..., ce qui est regrettable ce sont les retards de règlements de la CVO qui coûtent forcément de l'argent en relance et mise en contentieux au détriment de programmes... j'en appelle donc au respect de la date d'exigibilité fixée le 30 avril de chaque année. Merci d'y veiller.

6 Les Programmes financés par la CVO quelles suites ... ?

EVALUATION et RETOUR D'EXPERIENCES

Dans le cadre de ses missions de suivi/évaluation, France Bois Forêt a souhaité poursuivre sa mission de contrôles de la pertinence des programmes et a procédé à deux retours d'expériences à partir du mois de juin.

Un retour d'expérience, mené dans un cadre méthodologique formalisé, a pour but de porter un jugement sur la valeur d'une action ou d'un programme et de tirer les enseignements positifs et négatifs de projets en cours ou terminés.

Il diffère d'un audit dans la mesure où un audit ne s'intéresse ni à l'impact ni à la durabilité d'un programme. Il vise à s'assurer du bon déroulement d'un programme dans le respect des règles et procédures.

Retour d'expérience n°1 : Programmes Sensiprod, Mobiliser, Référents territoire et Actions propriétaires et grand public

Ces quatre programmes qui portent sur un financement global de 1.7 M€ comportent de nombreuses synergies et complémentarités qu'il est nécessaire d'identifier.

Objectifs du retour d'expérience (REX)

Le « REX » a pour objectif prioritaire de formuler une opinion indépendante et motivée sur les financements octroyés.

Il devra notamment porter sur la cohérence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des quatre programmes de façon individuelle et collective. Il visera à positionner FBF dans le cadre des futures demandes de financement qui porteraient sur ces thématiques. Le cas échéant, il proposera également un plan d'actions filière afin de motiver les propriétaires forestiers (publics et privés) à valoriser leur patrimoine et mobiliser leur matière première.

Le rapport sera remis aux bénéficiaires des programmes afin qu'ils fassent part de leurs observations et remarques avant diffusion aux membres du Codev.

Durée envisagée : 2 mois

Prestataire envisagé : société Nomadeis (www.nomadeis.com)

Retour d'expérience n°2 : Programmes des Plans bois 1, 2 et 3

En 2009, un premier Plan Bois Construction piloté et financé en partie par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) et les professionnels de la filière bois a été lancé afin de lever les obstacles techniques, normatifs et réglementaires à l'utilisation du bois dans la construction. Deux autres Plans Bois ont suivi et plusieurs programmes ont ainsi été financés.

7 L'urgence du Plan Feuillu :

A l'initiative de M. Stéphane Travert ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, il a été demandé à la filière de se mobiliser sur l'urgence d'un plan Feuillus dès le 22.03.2018, quelles positions de FBIE, FBR ... ?

Proposer des solutions dans le court terme pour la filière du chêne. D'autre part, le moyen terme, avec le lancement de ce qui doit aboutir à un plan de la filière du feuillu, embrassant la production forestière, la récolte, les scieries, la construction bois ou encore l'ameublement ; le secteur de la distribution est aussi susceptible de rejoindre ce mouvement.

Signalons que ce Groupe de travail était présidé par Messieurs Antoine d'Amécourt pour le 1^{er} Collège et Philippe Siat pour le 2^{ème} collège .

Les Administrateurs rappellent que le ministère de tutelle est le MAA et les soutiens d'autres ministères sont importants et nécessaires dans une logique d'actions interministérielles, mais les moyens budgétaires et les compétences dans ce domaine filière Feuillus (entre autres) sont bien au MAA. La DGPE est notre correspondante et référente légitime.

Le MAA est le seul ministère susceptible de nous accompagner dans cette médiation sur la filière Feuillus. Il faut dresser la liste des OP concernées sur ce sujet de l'amont forestier en privilégiant les membres Actifs.

Par exemples associer les OP directement liées à la ressource et à la récolte telles que la Fédération nationale de la Tonnellerie, l'UFFEP pour le parquet...

Le courrier de FBIE adressé au MAA est significatif, l'association interprofessionnelle dite de l'«Aval » ne semble pas vraiment concernée par ce sujet, laissant à FBF le soin de s'organiser.

Le Conseil a invité le 14.06.18, M. Jean-Yves CAULLET, Préfet hors cadre, en charge de rédiger une proposition Plan filière FEUILLUS, celui-ci a introduit le sujet et l'état de ses propositions afin d'accompagner la démarche par une méthodologie :

En résumé le Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, en charge de la forêt, lui a confié sur l'organisation interprofessionnelle de la filière forêt-bois, de contribuer à l'élaboration d'un « plan de filière feuillus » mobilisant l'ensemble des acteurs de la filière. Ce plan vise à formaliser des engagements de ces opérateurs pour développer les usages des bois feuillus, optimiser leur récolte, et maximiser la valeur ajoutée produite en France à partir de cette matière première durable et de qualité.

Après une première note de proposition qui a été soumise aux organisations professionnelles, il a pu recueillir leurs réactions et propositions pour approfondir la réflexion et formaliser la présente synthèse.

Il s'agissait donc ici d'un nouveau point d'étape qui nécessite d'être partagé et validé avant de passer à la rédaction finale et détaillée du plan qui engagera tous les acteurs de la filière, avec le soutien de l'Etat des collectivités locales et des organismes publics concernés.

Rappelons aussi en préalable que la construction d'un plan de filière feuillus incombe d'abord aux professionnels et à leurs organisations, et que la pertinence d'un tel plan repose sur la solidité des engagements mutuels des différents acteurs de la filière afin d'atteindre des objectifs partagés.

Sa conclusion fut la suivante :

Certaines des pistes proposées s'appuient sur des initiatives déjà en cours, d'autres sont plus prospectives et n'auront de sens que si elles trouvent des points d'application précis par produit ou par essence, ou sur un territoire...

Leur mise en œuvre opérationnelle relève des professionnels dans le cadre des politiques publiques explicitées dans le PNFB et les PRFB.

Elle s'inscrira naturellement dans la stratégie décrite par le CSF.

Un Plan Feuillu a donc été rédigé mais laisse selon moi un goût d'inachevé pour notre filière, mais gardons espoir.

La mise en forme d'un plan de filière feuillus souhaitée par le gouvernement, pragmatique et opérationnel, sera un excellent exemple de mutualisation des efforts des organisations nationales interprofessionnelles.

Sa mise en œuvre sur le terrain, nécessitera l'engagement des professionnels et de leurs organisations régionales en lien avec les politiques régionales de développement économique, et bénéficiera du soutien des services de l'Etat et de ses opérateurs.

Pour parvenir à la finalisation d'un plan, il propose les étapes suivantes :

- 1- consultation des organisations professionnelles sur les présentes propositions.**
- 2- bilan d'étape sur la base des retours de cette consultation et des travaux menés en région par les DRAAF.**
- 3- validation des orientations, choix des priorités, définition des engagements.**
- 4- rédaction finalisée du plan.**

La mise en place rapide d'un groupe de travail chargé de la rédaction finalisée semblait indispensable dès l'étape 2 afin d'inscrire sans temps mort cette ultime étape dans la dynamique collective qui s'exprime déjà dans les propositions recueillies.

8 Le label UE :

A la suite de la visite de la scierie Mougenot dans les Vosges par le Président de la République, il a été exprimé l'intérêt d'intégrer la démarche du Label UE au sein de FBF pour lui donner cette transversalité et la crédibilité nécessaire.

L'organisation d'un plan d'urgence filière Feuillus trouve avec le label une façon d'y répondre partiellement.

Au sein de FBF l'organisation serait l'intégration du Comité du label avec les missions suivantes :

- ▶ Composition : acteurs représentatifs (acheteurs et vendeurs)
- ▶ Gère le cahier des charges et son évolution
- ▶ Gère les procédures de fonctionnement et de gestion du label opposables aux organismes auxquels le comité délègue sous son contrôle l'accréditation et le contrôle des bénéficiaires du label
- ▶ Fixe les critères de compétence et d'indépendance des organismes de contrôle et de collaboration entre ces organismes
- ▶ Définit la stratégie de contrôle à appliquer et déclenche les contrôles inopinés
- ▶ Définit les conditions de retrait et de suspension de l'agrément
- ▶ Examine les résultats de contrôle et fixe les sanctions, l'instruction et le suivi des plaintes
- ▶ Assure la publicité et la promotion du label
- ▶ Publie la liste à jour des acheteurs et vendeurs accrédités

Instruction

- ▶ Mise à disposition des entreprises des modèles types d'agrément, enregistrement, déclaration, traçabilité
- ▶ Gestion des demandes d'accréditations des entreprises (demande, vérification, validation, renouvellement, résiliation, radiation), délivrance des documents associés
- ▶ Enregistrement des vendeurs souhaitant mettre en vente des lots labellisés et l'ensemble des pièces liées à leur accréditation et publication
- ▶ Transmission des informations en temps réel au comité du label pour publication des listes des acheteurs et vendeurs
- ▶ S'assurer du respect des engagements pris par les entreprises et vendeurs accrédités : suivi des déclarations, programmation des contrôles, mise en application des sanctions
- ▶ Facture les bénéficiaires des coûts de contrôle mutualisés et de gestion administrative
- ▶ Paye les organismes de contrôle pour les coûts mutualisés

Les membres du Bureau le 24.04.18 ont validé le principe du Label UE avec une gouvernance FBF ; les Administrateurs en Conseil d'administration demandent à disposer d'informations dont ils auraient

connaissance au préalable ; sous réserve des précisions sur les aspects de la liberté du choix de l'organisme d'instruction et de suivi : Apecef ou Fcba...

Il faut donc construire un argumentaire.

Ce Label est une organisation qui répond partiellement à la problématique de la filière Feuillus et a été présenté en séance du Conseil le 14.06.2018 pour adoption.

Il sera indispensable d'estimer le coût de cette gouvernance au sein de FBF au fil de sa mise en place.

Le Président de FBF, prend acte que Fransylva considère que toutes les conditions ne sont pas réunies pour faire adopter la gouvernance du label UE par FBF.

« *On ne peut pas commencer par un désaccord sur la forme alors que nous sommes sur le fonds d'accord.*
Le label est un élément d'une solution mais travaillons d'abord avec le concours de M. JY Caullet sur le plan d'urgence filière Feuillus. »

9 Comité stratégique de filière CSF bois signature du nouvel accord quatre ministères et une filière forêt-bois

Après de nombreuses péripéties des agendas ministres... la signature du contrat a (enfin) eu lieu le 16.11.18 en présence de quatre ministres, FBF, FBIE, et de toute la filière.

- ◆ **M. Didier GUILLAUME,** *Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,*
- ◆ **M. Julien DENORMANDIE,** *Ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement,*
- ◆ **Mme Brune POIRSON,** *Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire,*
- ◆ **Mme Agnès PANNIER-RUNACHER,** *Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances* Et **M. Sylvain MATHIEU,** *le représentant du Président de Régions de France*

Comment résumer cette signature ?

« *Renforcer la filière en partant des marchés, accompagner les entreprises et les emplois sur la voie de l'innovation et de la transformation numérique* ».

Les marchés de la filière bois : construction, ameublement, aménagement intérieur et extérieur, papier, emballage, chimie, énergie, constituent les piliers d'une stratégie de reconquête et de performance industrielle. En effet, ils répondent à des enjeux économiques et sociaux majeurs.

La filière forêt bois qui absorbe plus de 20 % d'émissions de carbone¹, est un fondement de la croissance verte française : elle contribue à valoriser un même matériau, le bois, matériau biosourcé provenant d'une ressource renouvelable dont la France est l'un des pays de l'Union Européenne le mieux doté. Elle génère près de 400 000 emplois directs et indirects au sein des 60 000 petites, moyennes et grandes entreprises qui constituent un maillage économique remarquable au sein de l'hexagone.

Pour adapter l'offre et la demande et pour sécuriser les approvisionnements de l'ensemble des industries de transformation du bois, les organisations professionnelles souhaitent que des mesures coordonnées puissent être adoptées. L'objectif est de renouveler massivement une forêt de production, tout en restant attentifs aux enjeux environnementaux (changement climatique, sols, biodiversité...).

Un premier contrat stratégique 2014-2017 a permis à la filière, organisations professionnelles et syndicales, Etat, régions, de travailler collégialement pour mieux se structurer et dépasser des contraintes d'ordre technique, réglementaire ou organisationnel.

Plus ouverte et plus consciente de ses possibilités dans ce nouveau contrat, la filière bois s'engage à être plus conquérante, par l'innovation, la numérisation, la formation, et l'exportation. C'est par cette proactivité qu'elle saura créer davantage de valeur ajoutée à chaque échelon de la chaîne de transformation. Les objectifs de ce deuxième contrat ont pour priorité leur développement en région sur l'ensemble du territoire, tout en optimisant nos ressources renouvelables. Cette double dynamique fait du bois le matériau du 21^{ème} siècle.

Et nous avons tous signés ce contrat le 16 novembre 2018 au ministère des finances !

► **10 Veille économique mutualisée dite « VEM » la fin d'un long parcours et le début d'une nouvelle aventure...**

Je rappellerai le calendrier de la VEM FB :

- Action sur 3 ans.
- Démarrage mars 2016.
- Les premiers résultats (TER) seront présentés fin mars 2019, puis reportés à fin juin...

RAPPEL DES OBJECTIFS, principes méthodologiques

- Description chiffrée et détaillée, en valeur et en quantités physiques, des flux de matière circulant entre les branches de la filière => Tableau Emplois Ressources
- Calcul des principales données de branches (production, valeur ajoutée, emploi, etc.),
- Calcul de leur évolution, de leur répartition géographique et de leurs liens avec l'extérieur.

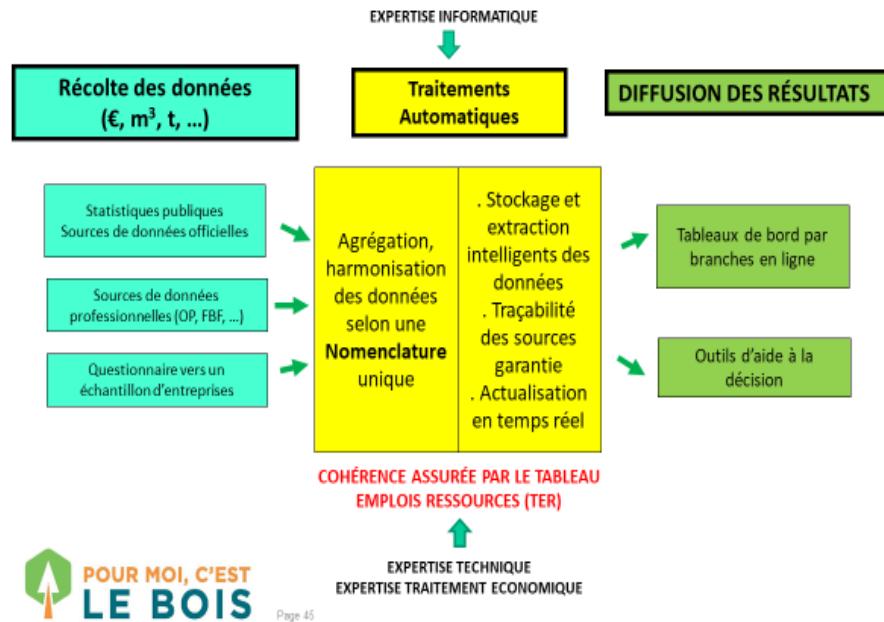
LIVRABLES ATTENDUS, volet macroéconomique

- Elaboration et évaluation des politiques publiques,
- Analyse de la valeur ajoutée, de l'emploi,
- Contribution de la filière bois au PIB,
- Simulation d'options d'usage de la ressource bois,
- Enjeux de reconquête des marchés intérieurs,
- Enjeux attachés à l'exportation selon le degré de contenu en valeur ajoutée des produits, etc.

LIVRABLES ATTENDUS, Volet sectoriel :

- Connaissance de la structure des entreprises en terme de chiffre d'affaires, de rentabilité et d'emploi,
- Taille et croissance des marchés,
- Position concurrentielle des entreprises selon les branches,
- Articulation production / distribution / marché
- Capacités et besoins d'investissement, etc.

SCHEMA GENERAL DE LA VEM FB



Par ailleurs tous les deux ans, nous lançons conjointement avec FBR et le Codifab et avec le prestataire de la Cellule économique de Bretagne l'Enquête Nationale Construction Bois dont les résultats ont été livrés fin juin 2019.

Dans cet esprit partenarial, c'est aux côtés de l'Ademe et du Codifab que nous nous sommes associés pour l'Etude prospective construction bois 2020-2035.

- ▶ Financée par ADEME / CODIFAB / FBF ; réalisée par BIPE + FCBA
- ▶ But de l'étude = vision consolidée des parts de marché des produits qui vont dans le bâtiment
 - Projections des constructions neuves et réhabilitation
 - Analyse de la compétitivité
 - Mise en perspective de la ressource forestière
 - Volume de bois consommé par m² construit (plancher, charpente, façade)
- ▶ 1^{ers} résultats présentés cet été (non publiés) :
 - Progression forte d'ici 2020 mais forte baisse si rien n'est fait d'ici 2035 (baisse du marché global),
 - Mais pas d'hypothèses de rupture technologique, de cadre réglementaire Pro-bois

Cette étude fera l'objet d'une restitution lors d'une matinée studieuse à l'automne 2019.

11 France bois 2024, la filière Forêt-Bois déjà dans les *starting blocks* des Jeux Olympiques...

« *Une opportunité unique est ouverte à la filière bois* » être en haut du podium des matériaux pour les infrastructures olympiques !

- Celle du dossier de candidature des JO 2024 à Paris, qui met en avant des engagements environnementaux bas carbone et biosourcé.
- Avec un interlocuteur privilégié, la SOLIDEO, qui pilote le programme de construction des ouvrages olympiques.

La Société de Livraison des Ouvrages Olympiques est l'établissement public chargé d'assurer, pour tous les ouvrages pérennes, leur livraison dans le calendrier prévu et en conformité au programme olympique.

Pour mémoire la SOLIDEO est maître d'ouvrage en propre de certains ouvrages et développe une relation « de franchiseur à franchisé » à l'égard de toutes les autres maîtrises d'ouvrage. La SOLIDEO définit le programme de tous les ouvrages qui seront réalisés.

Notre objectif, est d'accompagner la SOLIDEO, en s'appuyant sur l'expertise de toute la filière et sous une bannière collective « France Bois 2024 » pour la définition des phases techniques, logistiques... des futurs cahiers des charges des ouvrages olympiques, avec une organisation de projet « ad'hoc » et une chefferie de projet unique interlocutrice de la direction de la Solideo.

On notera que Jean-Louis Missika, adjoint au maire de Paris à l'urbanisme, projets du Grand Paris, développement économique et attractivité et Nicolas Ferrand, directeur général de Solideo, société de livraison des ouvrages olympiques, ont lancé officiellement le 12 mars au Mipim les consultations auprès des opérateurs privés pour la construction du Village olympique et paralympique des Jeux de Paris 2024, en présence de Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France, ...

Jean-Louis Missika a annoncé : « *des engagements environnementaux très forts de la France, tant la construction du village olympique constitue une opportunité d'exception en termes d'architecture et d'urbanisme. Pourtant l'héritage sera beaucoup plus important que les jeux eux-mêmes avec la création d'une nouvelle ville de 8 000 habitants. Le village ne sera pas un îlot minéral. L'ambition environnementale est majeure. Il s'agit de faire une place aux matériaux biosourcés. Les athlètes en seront les ambassadeurs. Un des objectifs est de faire franchir une étape nouvelle à la Filière Bois française que nous accompagnons. Elle ne sera plus l'exception mais la norme. L'objectif est : 100 % bois en dessous de R+8 et de solutions mixtes en filière sèche au-delà de R+8. L'accent sera mis sur les circuits courts et le recyclage en associant la maîtrise d'œuvre bois dès le mois de mai. La végétation associée au fleuve sera omniprésente pour le rafraîchissement des athlètes* ».

Valérie Pécresse a annoncé également que : « *la région Île-de-France sera partenaire avec 229 M€ d'investissements, au travers d'un lycée modèle et affirmé l'implication de la Région dans le village olympique et dans les transports. Les jeux seront une vitrine du savoir-faire d'Île de France* ».

Julien Charles a rappelé « le plein engagement de l'État, notamment au travers du délégué interministériel Casteix, qui jouera le rôle de facilitateur pour assurer une pleine réussite des Jeux ».

Nicolas Ferrand a rappelé que : « *les jeux sont couplés avec l'arrivée du Grand Paris Express et que seront privilégiés le rapport entre le vieux Saint-Ouen et la Seine et l'enfouissement des lignes... Sur quatre secteurs, le choix des opérateurs sera fait en novembre 2019, avec le dépôt des Permis de construire début 2020 en vue d'une livraison début 2024. Les bâtiments seront restitués le 1^{er} novembre 2024 pour une arrivée des premiers occupants définitifs au premier semestre 2025.*

Le village sera traité en Opération d'Intérêt National avec des Permis de Construire à double détente. À la mi-avril des équipes d'investisseurs et promoteurs présentant trois architectes mandataires pourront se porter candidates. À la mi-octobre aura lieu la remise des offres finales ».

Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement en témoigne :

« La filière bois est en train de se structurer et elle sera prête. L'État l'accompagne, via le soutien du ministère de la Ville et du Logement et celui de l'Agriculture et de l'Alimentation à travers le Comité Stratégique de la Filière Bois. C'est un enjeu environnemental mais aussi de société en définissant le modèle de demain ».

Je relaie donc le ressenti général : « *La Filière Bois se félicite de ces annonces et de ce bel engagement environnemental qui permettra de valoriser sa ressource nationale et ses entreprises. Elle se prépare déjà activement à la réussite de la construction de ce village qui sera une vitrine d'exception pour la France et qui constitue aussi une formidable opportunité pour toute la filière construction d'opérer sa mutation vers les nouvelles techniques de construction en filière sèche.* »

Le Conseil adopte le principe du co-financement de ce programme sur trois ans et pourra être intégré au budget stratégique de communication.

Budget global : 1.240 k € TTC

Les besoins sont de 620 k€ ttc pour une période maximale de trois ans. Chaque année fera l'objet d'une validation spécifique après remise du rapport annuel d'étape les dépenses sont validées par un comité de pilotage.

Le 07.02.19, les Administrateurs apprennent que le Club des promoteurs n'existe pas et ne sera pas opérationnel : ni statutairement, ni financièrement.

La contribution financière à ce programme n'est plus à trois mais à deux et donc restreinte à deux financeurs : le Codifab et FBF, chacun devant apporter 620 k€ ttc. Sur une période de trois ans.

Cette décision a été prise sous réserve d'une part, de la participation financière suivante : 1/2 par le Codifab, et 1/2 FBF.

Sous réserve d'autre part que la place du bois français soit significative, certifié PEFC (pas uniquement FSC), et respectant la transparence et l'équité lors du développement du dit programme.

M. GH. Florentin présidera la commission France 2024 hébergée par Adivbois, il est pris acte de son départ en retraite du FCBA en mai 2019 et que cette mission sera effectuée à titre bénévole et renouvelable chaque année par décisions conjointes FBF et Codifab FBIE.

Accélérateurs BPI, une coopération MAA, CODIFAB, BPI France et France Bois Forêt

En résumé : Il s'agit de financer pour une durée déterminée à hauteur de 80 k € TTC financés par l'entreprise 55%, le partenaire 30 % qui serait par hypothèse FBF et la BPI France 15 %. Le coût total de l'opération pour FBF représente un financement de 360 K€ sur 3 ans.

Sur le plan juridique, l'usage de CVO dans le cadre du projet aboutit à aider avant tout une filière par un phénomène d'entraînement des 30 entreprises volontaires et retenues par la BPI.

Au niveau national, si le code rural prévoit dans son article L632-1, la possibilité de mener des actions destinées à « favoriser l'innovation les programmes de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement, y compris en réalisant des investissements dans le cadre de programmes ».

L'objet statutaire de FBF prévoit expressément des actions liées à la promotion, la recherche, le suivi des marchés, le développement de démarches contractuelles, l'établissement de normes techniques, certification ou encore de la formation.

Dans ces conditions FBF est légitime à participer, au moyen de la CVO, au projet « accélérateur de croissance de PME ».

Cet avis juridique est partagé par M. F. Amand, le soutien tel que décrit se traduit et contribue à dynamiser une filière toute entière par les choix qui auront été opérés.

Les candidatures et les sélections sont en cours.

12 Une stratégie de communication aux effets de leviers sur les EMBALLAGES BOIS et LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Les Administrateurs sont rassurés que l'agence TBWA ne soit plus dans « *la course* », que tous risques de contentieux soient inexistants, et en définitive que le Budget Année 1 soit respecté.

Les membres remercient les contrôleurs des coûts, Messieurs Philippe Heymann et Michel Georget pour leur travail de négociation.

Les contrôleurs précisent que les « *consommations* » de temps c'est-à-dire des honoraires ont été principalement sur la conception du spot et le dossier de presse.

On notera la validation du contrat Adwise en charge des achats d'espaces médias.

Les Administrateurs demandent que la nouvelle mandature soit en charge de la réflexion sur l'animation et l'expertise d'un nouveau Groupe de travail communication adapté ; qu'elle n'agisse pas dans la précipitation mais dans la réflexion partagée.

Les réponses à l'appel d'offres pour l'agence de relations presse ont été décalées à la rentrée prochaine. Quatre agences répondaient aux critères.

On échappera probablement difficilement au recrutement d'une personne responsable de communication pour accompagner cette stratégie, même si nous comprenons bien que l'important aujourd'hui est de déployer les outils à notre disposition : spot TV de 30'', spot radio de 20 ''et les 10 visuels.

En espérant que toutes ces diffusions soient efficaces et surtout mesurables !

Campagne de communication, recrutement de deux consultants experts dont leurs missions se dérouleront selon la chronologie suivante :

PHASE 1 : 06.12.2018-31.03.2019 / Etat des lieux et plan d'actions

- Du 06.12.18 au 28.02.19 : état des lieux et rédaction d'un cahier des charges,
- Du 01.03.19 au 31.03.19 : analyse avec le Codev com et les instances et priorisation des actions,
- Rappel : des indicateurs de mesures simples devront être proposés.

PHASE 2 : A partir du 01.04.2019 / Déploiement

- Le Consultant marketing B to B et construction aura pour mission de mettre en application les propositions validées avec le soutien du consultant expert communication emballage.
- Le Consultant communication et emballages aura pour mission de mettre en place auprès des supports concernés les propositions d'actions retenues pour les deux AXES CONSTRUCTION et EMBALLAGES.

France Bois Forêt et France Télévision ont signé deux contrats de partenariats avec les émissions à succès : « *Silence, ça pousse !* »* et « *La Maison France 5* »* afin de donner plus de visibilité à notre filière, de la forêt à la transformation.

Le principe est le suivant :

- *Silence, ça pousse !* : valorisation du patrimoine forestier français et des métiers de la sylviculture et de l'exploitation forestière à travers six ambassadrices qui présenteront au cœur des émissions leurs métiers.
- *La Maison France 5* : valorisation des produits en bois français dans les domaines de la construction, de la rénovation et de l'aménagement à travers six séquences qui présenteront des ouvrages en bois français.

* Avec 3 millions de téléspectateurs chaque semaine sans compter les « *replay* ».

« Silence ça pousse », l'émission de France 5 à partir du vendredi 22 mars va diffuser le premier portrait de nos six Ambassadrices de l'Amont forestier chaque semaine. Découvrez ces personnalités hors du commun...**Les ambassadrices de la filière !**

6 portraits de femmes présentant les métiers de la forêt afin de valoriser le rôle de la filière dans la gestion durable de la forêt et la protection de l'environnement

1. Sylvicultrice et DFCI : Défense des Forêts Contre l'Incendie
2. Reboiseuse / paysagiste : Plantation, replantation et espaces paysagés
3. Technicienne forestière : Gestion des forêts publiques, production de bois, travaux sylvicole, accueil du public préservation de la biodiversité
4. Conductrice d'engins forestiers : Poste de pilotage, travaux d'abattage, d'ébranchage ...
5. Opératrice de scierie : Tri et préparation des bois
6. Commise forestière / chargée d'approvisionnement : Gestion de l'approvisionnement en bois de la scierie, estimation des bois



A partir du vendredi et samedi et en replay et sur les réseaux sociaux du Groupe France télévisions.

Nous vous rappelons les horaires de diffusion des émissions :

- La Maison France 5 : le vendredi soir à 20h50 et en replay le samedi à 11h10 ainsi que sur le site internet <https://www.france.tv/france-5/la-maison-france-5/>
- Silence ça pousse : le vendredi soir à 22h20 et en replay le samedi à 10h10 ainsi que sur le site internet <https://www.france.tv/france-5/silence-ca-pousse/>

Voir le reportage d'un des enregistrements dans le présent rapport.

A noter que chaque portrait pourra être repris sur vos sites internet dès le lendemain de la diffusion.

On notera la réalisation de plusieurs séquences spécifiques d'un format de six minutes chacune avec en plus pour LMF5 une émission de 90 minutes présentée par le journaliste et animateur Stéphane Thébaut qui sera intégrée dans une chaîne TV dédiée dite de « marque » à partir du site de *francetv.fr* et *celui de FBF*.

M. Philippe Gourmain Président des Experts forestiers tient à signaler en son nom et conforté par ses collègues Administrateurs, que FBF en quelques mois a repris l'initiative et met en place des actions concrètes et positives.

L'objectif à terme est de participer par des contenus existants et d'autres à créer activement au lancement d'une chaîne web sur la maison et à fortiori les multiples usages du bois.

Pour mémoire la Maison France 5 prépare des séquences : construction, rénovation bois français à intégrer, mise en valeur à Nantes de nos savoir-faire, le chêne français en Grande Bretagne, la construction d'une maison 100 % bois à la Bourdaisière,... et sur tout le territoire, sujets en cours d'identification, etc...

« La Maison France 5 » : les membres du Conseil d'administration lors de la séance du 18 avril ont eu le plaisir d'accueillir Stéphane Thébaut, le journaliste et animateur de l'émission (émission existant depuis 19 ans) et son créateur co-producteur Jean Marc Frantz.

En conclusion sur ces sujets stratégiques de communication, il a été diffusé 1.210 spots de 30 " durant la période 119 millions de contacts enregistrés ; 234 billboard ou séquences courtes de 12 " en début et fin d'émissions TV ciblées, le spot a été diffusé dans les salles de cinéma UGC devant 3 millions de spectateurs ; 230 spots radio de 30 " sur RMC, France Bleu, Europe 1, RTL.

Un impact difficilement mesurable dans cette première année sur notre économie forestière, mais une réalité : le bois n'a jamais été aussi présent et au-devant de la scène.

14. Les Journées Internationales des Forêts, un rendez-vous avec les jeunes générations.

Le 21.03.2019 a eu lieu les **Journées internationales des forêts**, au MAA pour la remise des trophées en présence des partenaires le CNPF, l'ONF et certaines OP membres de FBF : Fransylva, Fncofor et sans oublier les pépiniéristes qui sans eux les manifestations dans toute la France n'auraient pas la même dimension de conseils et de pédagogie, avec naturellement le concours au quotidien de Teragir pour la coordination et surtout avec les porteurs de projets et les jeunes lauréats.

La présence à la cérémonie du parrain de l'évènement Jamy Gourmaud (Jamy est *animateur et producteur d'émissions TV de vulgarisation de la science et de la nature sur France TV*).

On enregistre un record avec près de **1.000 projets dans toute la France** ! (500 en 2018) sans doute l'effet potion magique qui a dopé l'enthousiasme populaire - d'Astérix et Obélix sans oublier Idéfix.

L'espace ONF « La forêt un espace à vivre » Place de l'Hôtel de Ville de Paris, a été particulièrement remarquable et remarqué ; un lieu de rencontre avec le public devenu maintenant incontournable.

On notera que plus de 143.000 plants depuis l'origine ont été offerts par le SNPF et 134.255 enfants impliqués et 920 manifestations grand public ...

Ce sujet est repris plus en détail dans le présent rapport.



15. Divers sujets importants

SNPF néonicotinoïde protection des plants forestiers contre l'Hylobe :
Relance courrier FBF à la DGAL 25.07.17 et 27.03.18 concernant prolongation autorisation.

Le Syndicat national des pépiniéristes forestiers français (SNPF) a souhaité obtenir un rendez-vous avec le ministre du MAA et ses services afin d'exposer la démarche dérogatoire d'usage des néonicotinoïdes pour les plants forestiers.

Vincent Naudet ajoute : « Nous avons besoin pour la pérennité de nos activités économiques, que la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui prévoit que l'utilisation de l'ensemble des produits de la famille des néonicotinoïdes sera interdite à compter du 01.09.18, que nous puissions obtenir comme le prévoit le texte, une dérogation accordée jusqu'au 1^{er} juillet 2020 par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé sur la base de données fournies par l'ANSES et du mode opératoire.

Compte tenu de la méthode d'application (traitement des plants en système clos), les abeilles ne sont pas exposées lors de la pulvérisation du produit. Les jeunes plants traités après leur installation en forêt âgés de 2 à 5 ans ne sont pas attractifs pour les abeilles, les conifères ne fleurissant pas lors des 15 ou 30 premières années selon l'espèce. »

Ce sujet très important concerne l'activité économique du SNPF, malheureusement peu d'espoir d'obtenir une écoute bienveillante sur cette question, compte tenu du contexte politico-écologique actuel.

On notera un colloque le 19 mars 2019 sur « les dernières innovations sur la plantation forestière » à laquelle FBF participait avec l'UNEP, le SNPF, Fransylva, ...



MISSION D'APPUI À LA CLARIFICATION DE L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE - M. JY Caullet a présenté aux membres du Conseil le 25 avril 2018 les éléments essentiels du plan et nous a expliqué son analyse :

La version du rapport d'étape sur l'organisation interprofessionnelle de la filière forêt-bois fit le constat suivant, l'auteur n'a pas souhaité faire des préconisations péremptoires, il lui a semblé plus utile de proposer une démarche pragmatique et un calendrier réaliste.

Il a été proposé un calendrier :

- première étape : expression de la volonté de principe des partenaires actuels : fin novembre 2018
- deuxième étape : adoption du mandat cadre de négociation, validé par l'Etat : décembre 2018
- troisième étape : constitution du groupe de négociation, définition des règles (communication, etc...) : janvier 2019
- quatrième étape : négociation opérationnelle avec validation successives par les partenaires et l'Etat : de janvier à juin 2019
- cinquième étape : validation finale : juillet 2019
- sixième étape : mise en œuvre effective avant la fin de l'année 2019

Nous pourrions résumer sa conclusion de la façon suivante :

« Si la nécessité d'un regroupement interprofessionnel se fait jour, sa concrétisation suppose un travail continu et une dynamique soutenue.

Une fois cette dynamique engagée, elle aura besoin d'un soutien entier de l'Etat et de ses administrations qui devront elles aussi s'y engager sans arrière-pensée.

La convergence ainsi engagée et la transparence garantie, seront les conditions de la poursuite à terme de cette évolution vers une interprofession au départ regroupée et de plus en plus unie par des objectifs d'intérêt général reconnus par la société et les pouvoirs publics.

Ainsi son rôle dans la nécessaire évolution de notre modèle économique pour préserver le climat, sera-t-il reconnu et sa voix mieux entendue et comprise. »

Il reste du chemin à parcourir ...

Nouvelle organisation calendaire avant phase budgétaire :

Il a été proposé de changer les habitudes statutaires et ne pas fixer forcément un Bureau la veille d'un Conseil, qui ne permet pas d'effectuer les ajustements ou de disposer de certaines informations compte tenu du délai entre les deux séances.

C'est pourquoi dans la perspective des prochains budgets 2020-2021 de décembre 2019, un Bureau se tiendra au moins 15 jours avant le vote du Budget.

Un Bureau spécial en juin 2019 a établi les grandes enveloppes budgétaires afin que les propositions de programmes soient en phase avec les enveloppes disponibles.

GT Récolte du bois & gestion durable :

Afin de dynamiser le groupe de travail dans une logique positive, il a été décidé la modification de l'intitulé adoptée à l'unanimité du GT « acceptabilité... » rebaptisé de la façon suivante :
« GT Récolte du bois & gestion durable »

Peste porcine africaine PPA : MAA réunion ministre 14.01.2019, inquiétudes des professionnels de l'exploitation dans la zone et autour, sujet gravissime en cours.

16. CONCLUSION

Bien des chantiers ont commencé lors des précédentes mandatures depuis 2005, de nombreux sujets ont trouvé leur aboutissement, d'autres n'attendent pas et il nous faut parfois appuyer sur l'accélérateur ...à l'instar du programme BPI et prendre le grumier en marche pour tenter de les résoudre :

- **Notre campagne de communication « Pour moi, C'est le Bois »** Il faut analyser les premiers résultats avant de l'amplifier ; au-delà du grand public, cette signature doit être vivante pour tous les utilisateurs du bois. Elle a deux objectifs majeurs : faire aimer le bois et faire consommer du bois grâce au développement de ses USAGES.
- **Jeux Olympiques 2024** : Faire du bois français le matériau d'excellence et de manière générale redoubler d'inventivité et faire preuve d'innovation pour de nouveaux usages du bois qui seront visibles dans le monde entier
- **Les feuillus et le chêne en particulier** : Les partis en présence ont pris conscience que la situation devient intenable. Nous participerons activement au Plan feuillus et à toute autre initiative pour que rapidement des solutions soient mises en œuvre, l'Interprofession peut et doit y contribuer.

- **Dynamiser la sylviculture, encourager le reboisement**, valoriser le concept d'une forêt de production, la multi fonctionnalité de la forêt et surtout le faire partager, convaincre nos concitoyens des effets positifs de la récolte de bois dans les zones périurbaines.
- **Les 13 interprofessions régionales membres du réseau FBR**, sont les partenaires de nos actions et l'effet démultiplicateur de nos choix partagés.
- **Améliorer la collecte de la CVO** en montrant son utilité à l'ensemble des membres de la filière. Un des moyens est d'instaurer une politique de projets et de limiter les financements « structurels » : Les demandes de financement doivent être parfaitement argumentées, des points d'étapes éventuels et une analyse des résultats fournis. Les retours d'expérience doivent être systématisés et les résultats obtenus, portés à la connaissance de tous.

Toutes ces actions, tous ces dispositifs n'ont qu'une finalité, contribuer à répondre à la question suivante : **QUELLE FORÊT VOULONS-NOUS EN 2050 et QUELLE INDUSTRIE VOULONS-NOUS POUR NOS JEUNES ?**

Alors, poursuivons, **ENSEMBLE**, les actions positives de FBF, entreprises depuis 2004, et inventons celles de demain.

Nous sommes les garants d'une filière d'avenir : **Une et indivisible** !
Sous la bannière réécrite pour la circonstance « **Pour nous c'est le bois !** »

Merci de votre confiance.



Michel DRUILHE
Président